

Monsieur le directeur académique,
Madame la secrétaire générale,



Aujourd'hui est installée la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité Conditions de Travail. Vous conviendrez certainement du fait que la prononciation de l'acronyme illustre la complexité des missions qui reviennent à cette instance. Mais finalement, qu'importe le nom. A la FSU, nous continuerons à porter une attention rigoureuse et constructive sur la question des droits de personnels. Il en va de la qualité d'un service public d'éducation auquel nous sommes fortement attaché, du bien-être des personnels et *in fine*, des conditions d'apprentissage de tous nos élèves. Tout cela relève de votre responsabilité. Bien entendu, nous entendons prendre notre place en étant force d'analyses et de propositions, issues du terrain, pouvant participer à l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous, enseignant.es, AESH, AED, CPE, et personnels administratifs.

Le dernier CHSCT départemental s'est clôturé sur des paroles de la secrétaire générale en partance louant le fonctionnement de l'instance et le dialogue établi entre les différent.es participant.es. Ainsi, notre première demande sera de garder la base de travail que nous avons installée dans l'ancienne instance en matière de fonctionnement, calendrier, outils de travail et visites d'établissement. Pérenniser le fonctionnement général de l'instance présente l'intérêt de la lisibilité envers toute la profession. Un énorme travail de communication a été fait ces dernières années quant à la santé et la sécurité au travail. Il serait dommageable et décourageant pour les collègues de devoir se familiariser avec de nouveaux outils ou nouvelles manières de faire.

Ensuite, nous souhaitons affirmer qu'il est temps de se mettre, ou remettre au travail. Car oui, ce changement d'instance, couplé aux élections professionnelles, nous aura fait perdre beaucoup de temps. Et nous ne pouvons pas dire que le contexte permettait un tel retard. L'inflation touche aussi le nombre de saisines réalisées par les collègues. L'an passé, le CHSCT départemental avait abordé et traité 135 situations. Aujourd'hui, le 7 avril, nous en sommes déjà à 150, précisément. Parmi celles-ci, 56 relèvent des élèves à besoins éducatifs particuliers. Si vous avez pris le temps de lire la plupart des saisines, vous conviendrez facilement du caractère grave et dangereux que revêtent l'immense majorité de ces situations. Nous savons que des choses sont en cours mais nous insistons sur le besoin indispensable d'accompagnement et de prise en compte de la souffrance des collègues qui nous alertent.

Autre sujet incontournable pour la FSU et tout à fait d'actualité : l'épuisement des collègues en fin de carrière. La FSU le rappelle depuis le début de l'impressionnante mobilisation contre la réforme des retraites : il ne paraît pas envisageable de demander à toute la profession de travailler plus longtemps dans les conditions de travail que nous connaissons actuellement. Indéniablement, l'épuisement de fin de carrière va être un sujet prégnant, fréquemment posé sur la table de la formation spécialisée.

Ensuite, d'autres personnels sont particulièrement concernés par des conditions de travail qui peinent à s'améliorer. Il s'agit de nos collègues AESH. Sans nous étendre longuement, rappelons simplement que l'État, premier employeur de France, propose toujours des contrats avec des salaires qui ne permettent pas de dépasser le seuil de pauvreté. Cela n'est pas entendable. Et dans ce contexte, il faut encore attendre plusieurs mois entre l'annonce et le versement de la prime éducation prioritaire. Les AESH ont besoin d'augmentation de salaire mais également de reconnaissance professionnelle.

Enfin, nous souhaiterions aborder un sujet que nous avons timidement évoqué dans un passé récent. Celui des élèves dont la famille se retrouve du jour au lendemain sans solution d'hébergement. En dehors de la détresse et de la tristesse dans laquelle nous plonge chaque situation, nous avons abordé ce thème sous le prisme de la souffrance professionnelle ressentie par les collègues se retrouvant sans levier d'action et surtout sans aucun appui de l'institution. Nous parlons pourtant d'enfants et les textes de loi nationaux et internationaux les protégeant ne manquent pas. Alors quand un IEN répond sur le registre SST qu'il faut contacter les associations locales, ou, cette semaine, que l'IEN n'est même pas présent sur place alors que toutes l'école appelle à l'aide pour une quinzaine d'enfants, nous reformulons notre demande d'un outil institutionnel, à destination des personnels dirigeants, afin qu'ils et elles puissent accompagner et aider les équipes quand cela se présente. Lors d'un des derniers CDEN, monsieur le préfet avait clairement dit qu'aucun enfant ne dormirait à la rue. La FSU aurait souhaité une continuité effective entre la fin de la trêve hivernale et la prise en charge en hôtel des familles. Cela aurait évité une nuit dans une église désaffectée et beaucoup de stress pour les collègues et les familles mobilisés. Un mot d'ailleurs sur l'attitude digne et remarquable des équipes enseignantes envers les jeunes élèves et leur famille. Nous aurions souhaité que l'administration salue cet engagement à travers un courrier comme il est d'usage lorsque les personnels gèrent ce type de situation de crise.